



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

Département Compétition
Pôle Sport Automobile
AD / FD
01 44 30 28 66

Paris, le 29 juillet 2026

ASA ANNEAU DU RHIN
Anneau du Rhin
68127 BILTZHEIM
M. Le Président

OBJET : Trophée d'Alsace - PEA
DATES : 18 au 20 septembre 2026

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

mercredi 29 juillet 2026

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

615

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

NOTA 1 : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,



- pour les épreuves qui se déroulent sur des circuits permanents ou non permanents, à la délivrance, pour ces derniers, de la licence de parcours FFSA et de l'homologation préfectorale ou ministérielle en cours de validité (pour les circuits non permanents, l'autorisation préfectorale vaut homologation du circuit non permanent sur lequel se déroule la manifestation pour la seule durée de celle-ci – article R.331-37 du code du sport),
- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée.

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 8 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.



Florian DOUKHAN
Chargé de mission Circuit

Copie Ligue du Sport Automobile Grand Est

[1] Rappels particuliers :

L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que son circuit soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Circuits Asphalte (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site ffsa.org), et ce pendant toute la durée de son homologation.

L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).



REGLEMENT PARTICULIER

Trophée D'Alsace

Anneau du Rhin – 19 & 20 Septembre 2026

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des circuits "asphalte" ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 11 doivent être renseignées. Toute autre information sera annexée au présent règlement.)

L'Association Sportive Automobile **ASA ANNEAU DU RHIN** organise avec le concours de l'Association **FESTIVAL AUTO MOTO** et l'organisateur technique MV Organisation ASBL au circuit de l'**ANNEAU DU RHIN**

Dates de l'épreuve : **19 & 20 septembre 2026** Nombre de jours : **2**

Niveau de l'épreuve **NPEA**

Permis d'organisation n° délivré le



ARTICLE 1P. ORGANISATIONS

1.1P. OFFICIELS

Président de l'ASA Anneau du Rhin Daniel Haeffelin (Fra) Lic. FFSA 12679
Coordinateur du Meeting Joshua Reibel (Fra) Lic. FFSA 183292
Directeur d'épreuve et course Laurent Voogt (Bel) Lic. RACB 1426
Adjoint Vincent Zotkiewicz (Bel) Lic. RACB 4291
Track Manager Antoine Boniface (Fra) Lic. FFSA 391491
Secrétariat du meeting : Valérie De Backer (Bel) Lic. RACB 1991
Secrétaires des séries :
Open Formula Series Céline Russo (Fra) Lic. FFSA 179349
HTGT : Gérard Vermast (Lux)
Formel Vau : Benjamin Haeverman (Deu)

Président du Collège : Jean WAMBACH (Fra) Lic. FFSA 3030
Membres : TBC (Fra) Lic. FFSA
..... TBC (Fra) Lic. FFSA

Commissaires techniques : Daniel HAEFFELIN (Fra) Lic. FFSA 12679
Commissaire technique dédié à la sécurité .. Raphael DIPPET (Fra) Lic. FFSA 33491
Open Formula Series Nicolas Hinderschielt (Fra) Lic. FFSA 205810

Safety Car : Robert Toutain (Fra) Lic. FFSA 170545

Tous les commissaires de piste et de stands sont nommés juges de faits

Service Médical : Jean Michel Macher (Fra) Lic. FFSA 159627
Service Médical - Extraction : ESC
Service Médical - Ambulance : ANNEAU DU RHIN

Service de chronométrage : RIS Timing -Michael Goblet (Bel)..... Lic. RACB 2375
Relations Concurrents : Danielle HARTL (Fra)..... Lic. FFSA 27116
Promoteurs
Open Formula Series..... Christophe Vernet (Fra)..... Lic. FFSA
HTGT Gerard Vermast (Lux)
Formel Vau..... Benjamin Haeverman (Deu)

1.2P. HORAIRES (PAR CATEGORIE) EN CONFORMITE AVEC L'ARTICLE 6.1.2. DU REGLEMENT STANDARD

Horaires détaillés en annexe.

1.3P. VERIFICATIONS (PAR CATEGORIE)

Vérifications administratives : Timing en annexe du présent règlement

Lieu : Chalet organisation.

Pour les pilotes, le passage aux vérifications sportives est obligatoire.

Les demandes de dérogations justifiées doivent être adressées par mail au directeur de l'épreuve (laurent.voogt@gmail.com) et sont sous réserve d'acceptation du Collège des Commissaires Sportifs.

Attention : les pilotes étrangers doivent être en possession d'une attestation de leurs fédérations les autorisant à participer à l'épreuve.

Vérifications techniques : Timing en annexe du présent règlement

Lieu : Box Pitlane et Paddock des séries.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme aux dispositions des articles R331-30 et A331-32 du code du sport.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS (PAR CATEGORIE)

A envoyer auprès de l'organisateur ou le promoteur de la série.

Tous les pilotes devront être détenteurs d'une licence internationale, nationale ou régionale concurrent conducteur auto en cours de validité ou d'un **TPNC FFSA**.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

L'épreuve est composée des séries et/ou coupes :

L'Open Formula Series (Fra) – NVAE = 42 Voitures & NVAC = 36 Voitures

Le HTGT (Deu) – NVAE = 54 Voitures & NVAC = 44 Voitures

La Formal Vau (Deu) – NVAE = 42 Voitures & NVAC = 36 Voitures

NVAE = Nombre de voitures autorisées aux essais

NVAC = Nombre de voitures autorisées en course

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Publicité obligatoire (par catégorie) : Conforme au cahier des charges de la catégorie

Publicité facultative (par catégorie) : Information à venir

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Nom du circuit : ANNEAU DU RHIN

Tracé utilisé : Version C1 de la fiche d'homologation Longueur : 3.7 km Largeur : 10 à 12m

Sens de rotation : Horaire

N° de licence de parcours FFSA du circuit **019** valable jusqu'au 09/10/2027

L'épreuve aura lieu sur la configuration C1 du circuit de l'ANNEAU DU RHIN, qui bénéficie d'une licence de parcours n° 19, grade 3 National, valable jusqu'au 09/10/2027. Il sera obligatoirement parcouru dans le sens des aiguilles d'une montre suivant le tracé.

Panneau officiel d'affichage : Chalet administratif

Salle de briefing : Paddock Principal.

Le briefing est obligatoire pour les pilotes et les teams managers.

Les demandes de dérogations justifiées doivent être adressées par mail au directeur de l'épreuve (laurent.voogt@gmail.com) et sont sous réserve d'acceptation du Collège des Commissaires Sportifs.

Parc fermé : Paddock des séries

ARTICLE 10P. PRIX

Aucune récompense autre que celles prévues avec les coupes et trophées des cérémonies de podium ne sera attribuée.

ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : **15**

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : **3**, extincteurs poudre de 6 litres kg.

Nombre de commissaires de piste*, lors de chaque manche** : **30**

*Le nombre de commissaires de stands n'est pas inclus dans cet effectif.

(**Pour les épreuves d'endurance, mentionner également le nombre prévu pour le meeting.)

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.1 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical permanent

Le circuit est équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : 2

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation ☐ oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges ☐ oui

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

La vitesse maximale autorisée dans les stands sera de 50 km/h.

Le directeur de course de la série et/ou le directeur de l'épreuve, en consultation avec un membre du Collège des Commissaires Sportifs, se réserve le droit d'infliger comme pénalité un « Drive Through » en lieu et place d'une autre pénalité prévue ou non au tableau des pénalités. Toute autre décision et/ou sanction sera laissée à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs.

Droit de réclamation :

Toutes les séries : 500 €

Droits d'appel :

Toutes les séries : 1.500€ €

Aucune récompense autre que celles prévues avec les coupes et trophées des cérémonies de podium ne sera attribuée.

La grille de départ sera effectuée sous la responsabilité du responsable des grilles de départ. Les concurrents et pilotes devront être prêts, à la sortie de leur paddock respectif, 30 minutes avant l'heure de début de leurs courses.

Le nombre de voitures admises aux essais et aux courses est limité suivant la norme FIA, conforme à l'homologation en vigueur du circuit.

La présence de toute source de chaleur produisant une flamme est défendue dans la voie des stands, dans les stands ainsi que dans une zone de 2 mètres derrière les stands. Il est strictement interdit de souder ou fumer dans la voie des stands, dans les stands ainsi que dans une zone de 2 mètres derrière les stands. Les contrevenants encourent une pénalité financière de 250€ par infraction.

Timing de l'épreuve

Dans le respect des autorisations horaires du circuit, le timing pourra être adapté ou modifié sur simple décision de la direction de course et validé par le Collège des Commissaires Sportifs

Les procédures de départs seront données lors des briefings pilotes.

Circuit de l'Anneau du Rhin

Trophée D'Alsace

18/19/20 Septembre 2026

Vendredi 18 Septembre 2026

14.00 21.00 Paddock Ouvert aux voitures et camions

BRIEFING

Samedi 19 September 2026

07.00 07.45 Paddock Ouvert aux voitures et camions

08.00 Paddock Ouvert uniquement aux voitures autorisées

10.00	20.00	<i>Contrôle technique et administratif pour toutes les séries</i>
-------	-------	---

12.40 13.20 *Decouverte de la piste à pied (Pas de véhicule motorisé)*

BRIEFING

15.00 Open Formula Series 1800

15.45 Formel Vau

16.30 Open Formula Series 1600

17.30 HTGT

Drivers Briefing

Drivers Briefing

Drivers Briefing

Drivers Briefing

16.15	16.35	Open Formula Series 1800	20 min	Essais Privés 1
16.45	17.15	Formel Vau	30 min	Essais Privés 1
17.20	17.40	Open Formula Series 1600	20 min	Essais Privés 1
17.50	18.10	Open Formula Series 1800	20 min	Essais Privés 2
18.15	18.45	Formel Vau	30 min	Essais Privés 2
18.55	19.15	Open Formula Series 1600	20 min	Essais Privés 2
19.25	19.55	HTGT	30 min	Essais

19.30 07.45 Paddock Open For Truck

Dimanche 20 September 2026

07.00 08.15 Paddock Ouvert aux voitures et camions

08.15 Paddock Ouvert uniquement aux voitures autorisées

09.00	09.20	Open Formula Series 1800	20 min	Essais Qualificatifs
09.30	10.00	Formel Vau	30 min	Essais Qualificatifs
10.10	10.40	HTGT	30 min	Course 1
10.50	11.10	Open Formula Series 1600	20 min	Essais Qualificatifs
11.25	11.55	Formel Vau	30 min	Course 1
12.00	13.00	Pause du Midi	60 Min	
13.10	13.35	Open Formula Series 1800	20 min + 1 Tour	Course 1
13.45	14.15	HTGT	30 min	Course 2
14.25	14.55	Formel Vau	30 min	Course 2
15.10	15.35	Open Formula Series 1600	20 min + 1 Tour	Course 1

15.45	16.15	HTGT	30 min	Course 3
16.30	16.55	Open Formula Series 1800	20 min + 1 Tour	Course 2
17.10	18.11	Formel Vau	61 min	Endurance Race
18.25	18.50	Open Formula Series 1600	20 min + 1 Tour	Course 2